

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

●●●●

 limite de zone

UBa 7mET

 désignation de la zone

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

emplacement réservé

BAT 03

 numéro d'opération

Les prescriptions

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculment

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Le fond de plan

(Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

+++

 limite communale

bâtiment

parcelle

hydrographie

Les informations

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

02

01

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 02

Uhrwiller

PLUi Approuvé

11 Décembre 2025

Échelle : 1 / 2 000 ème

Communauté d'Agglomération de Haguenau

adeus